



Dossier behandeld door
traité par

Halle, le 9 décembre 2022

CONVOCAATION A LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE 2023

Ref.
Bijlage(n)
Annexe(s)

Le Conseil d'Administration et de Gestion National porte à votre connaissance que la première **Assemblée Générale Statutaire**, prescrite par l'article 23 des Statuts, aura lieu le **vendredi 20.01.2023 à 10h00**, dans le bâtiment administratif RFCB, situé au 52-54 Gaasbeeksesteenweg – 1500 HALLE.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Nationales Statutaires et Extraordinaires des 03.10.2022 et 28.10.2022 (en annexe)
2. Nomination des membres d'honneur et émérites
3. Approbation des comptes 2021-2022
4. Vote du budget 2022-2023
5. Fixation du montant de toutes les cotisations pour l'année suivante
6. Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB
7. Approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR
8. Organisation de la future saison sportive et fixation des critères des championnats nationaux
9. Propositions d'exclusion
10. Demandes de levées d'exclusion et de réhabilitation
11. Examen des rapports :
 - a. du Conseil d'Administration et de Gestion National
 - b. financier
 - c. des censeurs

Pour le Conseil d'Administration et de Gestion National,
LE PRESIDENT NATIONAL,

Pascal BODENGIEN

